

Car il n'y a pas de doute que John-Bull laissera de côté la cordiale volonté de Louis Philippe pour secourir l'Empereur du Maroc. La conduite du prince de Joinville donnerait pourtant à entendre qu'il est déterminé à la guerre et qu'il veut jeter le ministère Guizot dans l'impossibilité de tirer en arrière. Probablement qu'il ne manque point de partisans en France, quoique les journaux anglais veuillent faire croire que les gens bien pensés de toutes les classes condamnent la démarche du prince. On parle toujours néanmoins de la visite de Louis Philippe en Angleterre. On croit même qu'on la fera coïncider avec le baptême du jeune Duc de Kent et que Sa Majesté Française en sera le parrain.

La Reine Victoria et le Prince Albert se proposent, dit-on, de faire un voyage en Irlande cet automne, ce qui ferait espérer quelques concessions pour ce malheureux pays. Le jugement de la Chambre des lords sur la révision du procès de M. O'Connell et de ses co-accusés, n'est pas encore prononcé. Il devait l'être le deux du courant. Si la guerre s'engage en Afrique, il n'y a pas de doute, que la cause de l'Irlande ne pourra qu'y gagner, et que l'appel d'O'Connell sera écouté favorablement. Le voyage de la Reine en Irlande pourrait bien n'être pas étranger à ces éventualités. Il est certain d'ailleurs que le nombre des repealers devient tous les jours de plus en plus considérable même en Angleterre, et que le ministère Peel s'en trouve fort embarrassé. Les catholiques aussi commencent à attirer l'attention et à être traités avec plus d'égalité. Le progrès qu'y fait le catholicisme est presque incroyable. Dans le dernier mois, on n'y a pas consacré au culte moins de quatre églises et il y en avait encore plusieurs en construction. La discussion qui a eu lieu, à la Chambre des lords, au sujet d'un bill, introduit par lord Beaumont pour faire annuler les lois pénales établies contre les catholiques, peut donner une idée de l'opinion qu'on a maintenant des statuts qui contiennent le détail des injustes et cruelles vexations qu'il était légal d'exercer contre les catholiques. On a peine à en croire à ses yeux, quand on lit les persécutions atroces et barbares dont les enfants de l'Eglise étaient l'objet, surtout quand on entend si souvent les réformateurs accuser l'Eglise Romaine d'intolérance et de despotisme, et se targuer eux-mêmes avec ostentation des vertus contraires. Veut-on avoir un échantillon de la tolérance du protestantisme en Angleterre avant l'émancipation, qu'on écoute lord chancelier dans la Chambre Haute, le 29 juillet dernier. On ne nous accuse pas d'exagération, c'est un lord protestant qui parle lui-même devant une assemblée protestante et où se trouve l'évêque protestant de Londres qui, tout en voulant excuser la Réforme, reconnaît néanmoins la vérité des infamies dont voici une petite exquisite. Il y avait trois mois d'emprisonnement pour la première infraction à la loi liturgique qui défendait d'avoir d'autre livre de prière que celui autorisé par l'Etat, six mois pour la seconde et la vie pour la troisième. Il était défendu à qui que ce soit de reconnaître en maris ecclésiastiques, dans le royaume, une autorité différente de celle du Roi ou de la Reine et de refuser d'admettre leur suprématie; et tout contrevenant était passible, pour la 1^{re} offense, de la confiscation de ses biens jusqu'au montant d'une certaine somme déterminée et d'un an de prison, si les biens n'étaient pas suffisants pour remplir la somme; pour la seconde offense il perdait tous ses biens, toute protection légale lui était refusée et la durée de son emprisonnement était laissée à la discrétion de la couronne; la troisième offense le rendait comme coupable de haute trahison et sujet à la même peine. Il y avait différentes peines portées contre ceux qui manquaient d'assister aux églises paroissiales. Ceux qui étaient convaincus de reconnaître la suprématie spirituelle du pape encouraient les peines du *prémunire*. Ce *prémunire* ne renfermait que la petite punition de perdre tous ses biens, d'être emprisonné pour la vie et de perdre tout droit à la protection des lois. Les peines du *prémunire* étaient portées contre ceux qui refusaient de prêter certains sermens et la récidive était regardée comme un crime de haute trahison. Il y en avait plusieurs autres dont le premier refus même rendait coupable de haute trahison. Les mêmes peines étaient encore portées contre ceux qui se réconciliaient avec le siège de Rome, contre les jésuites qui demeuraient un certain nombre de jours dans le royaume, contre ceux qui envoyaient leurs enfans dans les institutions catholiques en pays étranger, contre ceux qui, après avertissement, refusaient d'assister à l'église paroissiale à moins qu'ils ne s'exilassent du royaume. Les prêtres étaient passibles d'amendes considérables chaque fois qu'ils disaient la messe. Aucun catholique ne pouvait exercer une fonction lucrative dans l'empire, ni avoir

un cheval valant plus de £5, approcher à plus de cinq milles de la capitale, etc. On comprend à peine après cela, comment la religion catholique a pu se maintenir dans l'état. On dira peut-être que ces lois ne sont plus mises à exécution depuis longtemps et que dans la discussion dont il s'agit ici, le lord chancelier les a qualifiées de lois dégradantes, barbares et dignes des siècles d'ignorance. Nous en convenons; plusieurs mêmes ont excité le sourire de la pitié et du mépris. Mais il n'en est pas moins vrai que ces lois iniques, intolérantes et arbitraires ont existé, qu'elles aient l'ouvrage de la réforme et que l'évêque protestant de Londres a paru mécontent de les voir abolir. Il faut convenir, à l'honneur de la chambre des lords, que ses membres ont été unanimes à rescinder ces actes barbares et que l'évêque de Londres s'est trouvé seul de son parti. Ce fait seul pourrait suffire pour donner une idée de l'état du catholicisme en Angleterre; mais ce n'est pas tout ce qu'il y a de consolant. On vient de voir encore que les églises catholiques s'y multiplient avec une rapidité incroyable, et nous pouvons ajouter, sans craindre de nous tromper, que le temps n'est pas éloigné où cette multiplication doit augmenter bien davantage. Les nouvelles qui nous arrivent, sur l'université d'Oxford, ne nous laissent aucun doute sur ce sujet. C'est à peine, dit-on, si on y discute encore la véracité des dogmes catholiques. On les y regarde à peu près comme reconnus. La question en est presque réduite à savoir, si l'on peut avoir la véritable foi, sans être en connexion avec l'Eglise de Rome. C'est du moins les renseignemens qui nous sont parvenus et que nous croyons tenir de source certaine. Il paraît même que la répugnance qu'on y a encore pour le pape, n'est pas bien grande, puisque l'office qu'on y récite, est l'office romain et que le bréviaire qu'on présente à un voyageur canadien, qui visitait cette université et qui demandait à voir les livres d'office, se trouva être un bréviaire romain, de l'édition de Ruzand. On lui dit que c'était le bréviaire actuellement en usage dans cette maison. S'il en est ainsi, il n'y a plus de doute qu'on finira bientôt par reconnaître toute la vérité. *Fiat.*

Le vice-roi d'Egypte vient, dit-on, tout-à-coup d'abandonner Alexandrie après avoir déclaré en partant qu'il renonçait pour toujours à l'Egypte et aux affaires publiques. On croit qu'il a l'intention de se retirer à la Mecque. Ibrahim-Pacha es Alexandrie. Tout y est tranquille. On ne connaît pas les raisons qui peuvent l'avoir fait rendre cette détermination. Méhemet-Ali est âgé de 75 ans.

Une lettre de Florence, du 30 juillet, annonce que Joseph Bonaparte l'ex-roi d'Espagne, est mort le 28 du même mois, après une longue maladie.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

FRANCE.

—Le sacre de Mgr. des Essarts, évêque de Blois, a eu lieu à la cathédrale de St. Louis en présence d'un immense concours de fidèles. Un grand nombre des habitans de cette cité et des propriétaires du département se pressaient dans le sanctuaire, où quatre cents prêtres étaient réunis. Le prélat consécrateur était Mgr. l'évêque de Belley, ancien supérieur du séminaire de Mgr. des Essarts, assisté de Mgr. Bouvier, évêque du Mans, et de Mgr. Fayet, évêque d'Orléans. Mgr. Morlot, archevêque de Tours, et Mgr. Déperny, évêque nommé de Gap, étaient venus se joindre à leurs vénérables collègues, et prêter un éclat de plus à cette solennité.

ANGLETERRE.

—On écrit de Londres.
« La dissolution introduite dans la société religieuse par le schisme et par les hérésies; la moderne confusion des langues sortie des impuissans efforts que font les sectes irréligieuses pour substituer à l'unité divine de l'Eglise une unité factice d'indifférence; l'horreur du vide créée par l'extinction de la vie religieuse dans toutes ces sectes; toutes ces calamités reconnues par les hommes les aiguisent de nos jours, et les poussent à rechercher les principes d'une sorte d'alliance matrimoniale, de laquelle puisse résulter la formation d'une famille. Nos puséistes devaient naturellement jeter les yeux sur notre Eglise épiscopale, chez laquelle ils devaient présupposer quelque principe d'affection spéciale, puisqu'ils n'avaient pas encore cessé de lui appartenir. Mais ils ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'ils s'adressaient à une fiancée pétrifiée, et qui d'ailleurs avait déjà disposé de sa main en faveur de l'état. Ils l'abandonnèrent donc à son infructueuse alliance, et dans son dépit, l'Eglise anglicane se tourna vers le protestantisme, dit évangélique, de la Prusse. Mais elle prétendait s'arroger les droits de l'époux, en exigeant pleine soumission de sa prétendue compagne. L'illusion ne pouvant durer, elle produisit un divorce, avant même que l'union ne fut conclue. A ce moment, l'Eglise gréco-russe se met sur les rangs; et se dit orthodoxe et pieuse par excellence, immuable d'ailleurs comme les volontés de son maître, et là se trouvant en effet un principe de sympathie. Une sorte d'alliance, sans fusion des doctrines, parut un instant possible, mais on ne pouvait méconnaître que, servantes l'une et l'autre du pouvoir politique, la